

Ch 8871

UNIVERSITÉ LYON-II

1978-1979



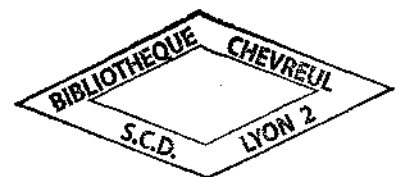
**LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE  
ET LES BESOINS EN ÉDUCATION AU ZAÏRE  
(1908-1977)**

**THÈSE**

présentée

en vue du Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle  
en Psychologie-Sciences de l'Éducation

par



**DIKUNDUAKILA K. NANLONGI (Joseph)**

630 702 pr

sous la direction de

**Monsieur le Professeur Guy AVANZINI**

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>PREMIERE PARTIE</u>	
L'ETAT DU PAYS ET DES POPULATIONS AVANT L'AVENEMENT COLONIAL	9
<u>Chapitre I</u>	
Le mouvement de population et la dimension de la famille traditionnelle	11
<u>Chapitre II</u>	
La fonction sociale du clan et les mécanismes d'alliance	20
<u>Chapitre III</u>	
Le rouage de l'économie coutumière et la mobilité de la population	28
EN GUISE DE CONCLUSION	34
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	
MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA SOCIETE ZAIROISE	36
INTRODUCTION	37
<u>Chapitre IV</u>	
Les transformations économiques et sociales du Zaïre (1885-1960)	42
<u>Chapitre V</u>	
La modernisation de l'économie zaïroise comme facteur de mobilité sociale	47
<u>Chapitre VI</u>	
La mobilité sociale et l'exode rural sous la colonisation	70

Chapitre VII

L'enseignement sous la colonisation et l'intégration sociale	91
a) organisation de l'enseignement sous la colonisation	99
b) ses principes dynamiques	104
1) la brochure jaune de 1929	105
2) la réforme de 1938 et le programme de 1948	106
c) l'intégration sociale des indigènes	109
d) les structures administratives des populations autochtones et le progrès de l'enseignement	111
1) l'attitude des groupes sociaux autochtones	112
2) l'attitude du pouvoir colonial	117

Chapitre VIII

La population du Zaïre (1908-1960)	128
a) le regain démographique zaïrois	132
b) la distribution et le mouvement de la population	141
c) la politique coloniale de la famille indigène	150

TROISIEME PARTIE

L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE ET L'EXPANSION POST-INDEPENDANCE DE L'EDUCATION (1960-1970)	158
-------------------------------------------------------------------------------------------	-----

INTRODUCTION

L'effondrement des institutions coloniales et son impact sur la société zaïroise	159
- sur le plan politique	
- sur le plan économique	
- sur le plan social	

Chapitre IX

l'évolution post-coloniale de la population zaïroise : recensement de 1970	164
IX - 1 La crise zaïroise 1960-1965 et ses conséquences démographiques	164

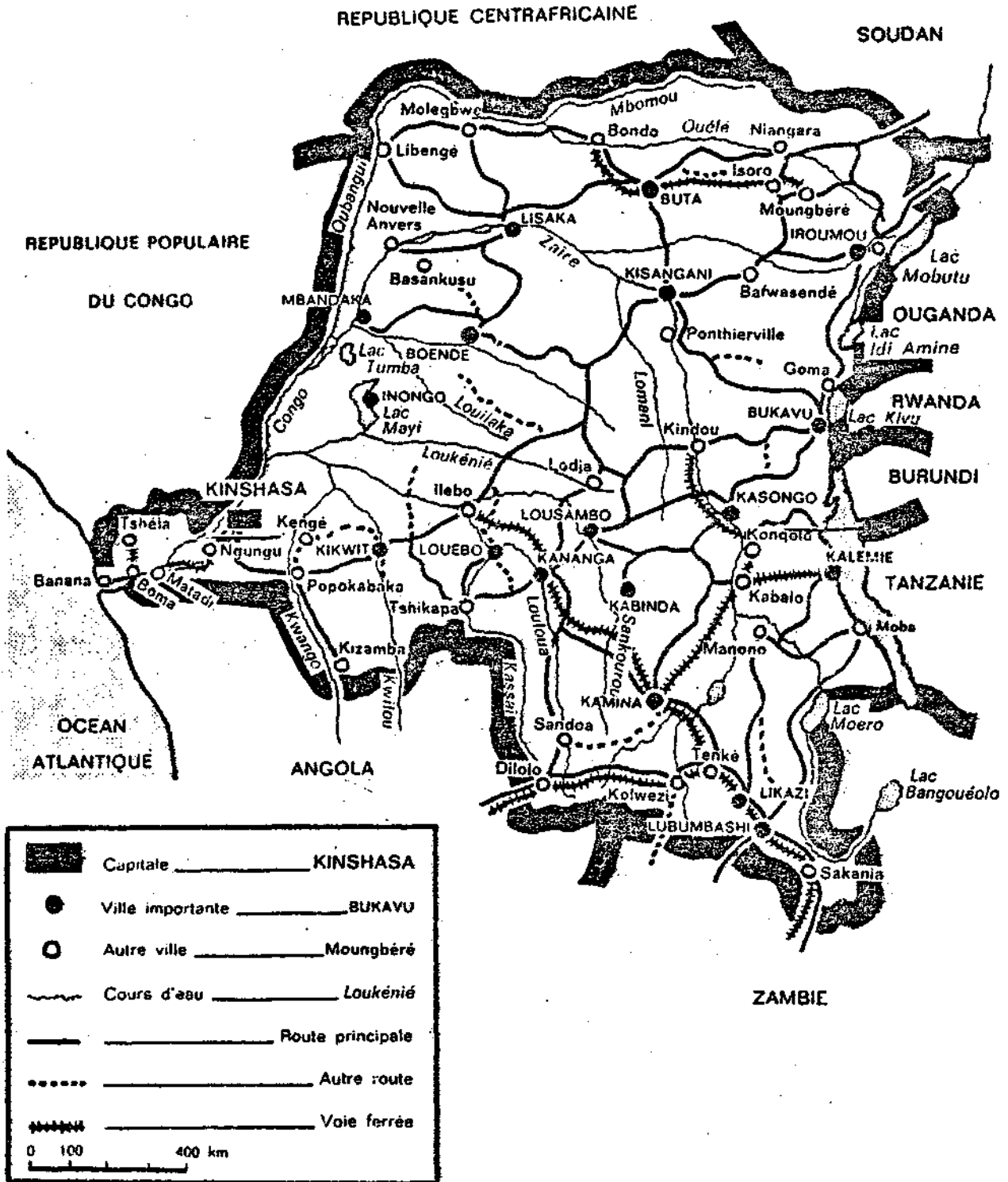
IX - 2	Le recensement de 1970 : présentation et analyse critique des résultats	170
IX - 3	La distribution de la population zaïroise	178
<u>Chapitre X</u>		
	L'éducation zaïroise post-coloniale : évolution et organisation	184
X - 1	Tendances générales de l'expansion de l'éducation	184
X - 2	L'indépendance et l'expansion de l'éducation au Zaïre	197
	a) l'enseignement maternel	
	b) l'enseignement primaire	
	c) l'enseignement secondaire et supérieur	
<u>Chapitre XI</u>		
	L'autopsie de l'enseignement zaïrois : approche statistique	227
XI - 1	Définition du problème	227
XI - 2	Approche statistique du rendement scolaire	229
XI - 3	Les causes de la déperdition scolaire	243
<u>Chapitre XII</u>		
	La croissance démographique et le développement de l'éducation : perspectives	250
XII - 1	La politique zaïroise de la population	250
XII - 1-1	L'état démographique actuel et les données projectives	250
XII - 1-2	La politique zaïroise de la population	271
XII - 1-3	Traditions matrimoniales Kongo et taille de la famille	281

XII - 2 La restructuration et le développement de l'enseignement	289
XII - 2 - 1 La restructuration du système scolaire	289
CONCLUSION	303
DOCUMENTS ANNEXES	309
BIBLIOGRAPHIE	338
INDEX	359
TABLE DES MATIERES	371

P R E M I E R E   P A R T I E

L'ETAT DU PAYS ET DES POPULATIONS AVANT L'AVENEMENT COLONIAL

# Zaire



## CHAPITRE I

### LE MOUVEMENT DE POPULATION ET LA DIMENSION DE LA FAMILLE TRADITIONNELLE

La République du Zaïre (ex-Congo Belge), dans ses frontières, est une création assez récente. Sa position géographique le situe au coeur de l'Afrique. Couvrant 2 345 409 km<sup>2</sup>, soit une superficie de plus de 80 fois celle du territoire de la Belgique, et d'environ 4,5 fois celle de la France, le Zaïre s'étend de part et d'autre de l'Equateur, de telle sorte que tout le pays est compris dans l'immense cuvette du fleuve Zaïre.

Le pays se situe en zone inter-tropicale, entre 5°20' de latitude Nord, et 13°27' de latitude Sud, et entre 12°15' et 31°15' de longitude Est de Greenwich. Il a une frontière commune avec la République Populaire du Congo à l'Ouest, l'Empire Centrafricain et le Soudan au Nord, les Républiques de l'Ouganda, du Rwanda, de Burundi, de Tanzanie, de Zambie à l'Est, et au Sud la Zambie et la République Populaire de l'Angola.

Avant l'avènement de l'Etat Indépendant du Congo (1885-1908), qui donnera naissance à partir de 1908 au Congo Belge, le pays n'avait pas de nom déterminé. Son territoire englobait un agglomérat de royaumes structurés, centralisés, dont la célébrité n'avait rien à envier à certains royaumes du Moyen-Age européen.

a) Au Nord, se trouvaient les royaumes Azande et Mangbetu, dont les populations étaient (et sont) réparties entre le Zaïre d'une part, et d'autre part le Soudan et l'Empire Centrafricain.



b) Au Sud, et au Sud-Est, dans l'actuelle région de Shaba, s'étendait l'Empire Lunda, apparenté à celui de Luba par le fait de l'alliance matrimoniale.

c) Au Centre et au Centre-Est : l'Empire Kuba, connu pour son art raffiné de la sculpture et de la décoration ; et celui de Luba, dont le nom de Kumwimbu Ngone, qui régna à la fin du XVIIIe siècle, nous rappelle les qualités de l'excellent administrateur qu'il fut.

d) A l'Ouest : le Royaume Kongo, lequel avait donné son nom à la Colonie Belge. Il est, comme l'écrit Robert CORNEVIN (1), de beaucoup le mieux connu de tous les anciens royaumes du Congo, puisqu'il est le seul à être entré en relations avec des Européens avant le XIXe siècle, et donc le seul à bénéficier de documents écrits.

Dans la longue définition que Paul HUGON (2) fait de la démographie, il apparaît clairement qu'entre autres domaines d'investigation, la démographie s'intéresse -ce qui est une évidence- à l'analyse des mouvements de la population, c'est-à-dire à la connaissance des facteurs qui modifient et renouvellent l'état de la population.

Ce mouvement est difficile à appréhender en l'absence de sources documentaires. Tel est le cas de certains pays en développement, et en particulier le Zaïre, où la tradition orale a dominé et domine encore largement l'histoire de son développement. Si cette tradition trouve son importance dans la transmission de valeurs ancestrales, il est moins sûr qu'elle soit un guide efficace dans la recherche qui nous

---

(1) CORNEVIN (Robert) : Histoire du Congo Léopoldville-Kinshasa, p. 30.

(2) HUGON (Paul) : Démographie, p. 1.

concerne. Rien en effet ne remplace les documents écrits. Cette lacune fait que l'histoire ancienne du Zaïre cache encore ses mystères.

Que l'absence d'une tradition écrite soit un handicap majeur dans une recherche démographique, c'est un fait incontestable. De même, nous n'en savons pas davantage sur les grands événements historiques qui ont marqué les anciens royaumes du Zaïre que ce qui nous est rapporté par de rares témoignages de quelques expéditions lointaines.

A la veille de leur passage sous administration coloniale, ces royaumes étaient, pour la plupart, dans une période de décadence avancée et se morcelaient en un nombre infini de fractions rivales, lesquelles se livraient souvent des guerres fratricides sans merci par des marchands négriers interposés. L'histoire du royaume Kongo, dont on possède des documents écrits, corrobore ces faits. Que les Kongo soient entrés en relations avec les Européens avant le XIXe siècle, voilà un fait historique irréfutable. Ce privilège historique, s'il en est un, a son revers. Ils ont été les plus exposés aux visées expansionnistes et à l'exploitation des puissances étrangères. Tout le malheur du déclin de ce célèbre royaume vient du fait de son ouverture vers l'Occident et de la cupidité des marchands européens. De la religion chrétienne, qui a porté atteinte aux fondements sacrés du pouvoir royal, à la perte du monopole commercial et la traite des esclaves, la liste n'est pas exhaustive : le coup porté à la stabilité des structures politico-sociales du royaume fut mortel. Celle-ci n'était plus assurée à partir du moment où l'abondance de biens de luxe importés ne dépendait plus de la volonté du souverain mais de marchands européens. Ces biens remplaçaient, en effet, lentement les produits traditionnels dont le roi du Kongo avait seul le monopole (1), à tel point que, dans une

---

(1) DEMUNTER (P.) : Masses rurales et luttes politiques du Zaïre. Le processus de politisation des masses rurales au Bas-Zaïre, p. 35.

lettre au roi Joao III du Portugal, Alfonso Ier, roi du Kongo, s'est élevé contre les pratiques abusives auxquelles se livraient les commerçants portugais à travers son royaume. Ce jumping économique fut une manoeuvre qui parut payante pour leurs auteurs ; et le roi du Kongo en était très conscient. Aussi le stigmatisa-t-il dans sa lettre : "Ils se répandent dans nos royaumes et seigneuries, écrit-il, en si grand nombre que beaucoup de vassaux que nous tenions sous notre autorité se soulèvent, car ils ont plus que nous de ces choses (les marchandises européennes) dont nous leur donnions auparavant assez pour les satisfaire et les garder soumis à notre juridiction".

Ceci ne fut pas sans conséquences politiques et sociales pour le pays. Au cours de cette lutte, remarque encore DEMUNTER, dont l'enjeu est l'établissement d'un monopole commercial, le trafic s'intensifie ; les marchandises européennes sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus convoitées. Or, le moyen le plus efficace de se les procurer consiste à se livrer au commerce des esclaves, qui faisait la fortune des négriers. Ce commerce prit par la suite des proportions gigantesques. Comme un feu de brousse, il gagne tous les royaumes à l'intérieur du territoire. Le témoignage selon lequel, pour citer encore DEMUNTER (1), le royaume du Kongo était très peuplé n'est pas dénué de fondement. Et ceci est aussi vrai pour les autres territoires du bassin central du Zaïre. L'introduction de la traite des nègres par les Espagnols et les Portugais l'a vidé de sa substance vivante. Le pays s'est dépeuplé. Sylvain BENITO, dans son "Etude sur le sort des indigènes dans les colonies d'exploitation" l'a bien montré (2).

---

(1) DEMUNTER (P.) : op. cité, p. 41

(2) BENITO (Sylvain) : Etude historique sur le sort des indigènes dans les colonies d'exploitation".

Ces énormes pertes humaines ont été préjudiciables au pays car, malgré la polygamie et la fécondité des femmes, rapporte RANDLES (1), la traite, les épidémies de maladie du sommeil et de variole qui ravagèrent le pays Kongo à la fin du XIXe siècle, eurent pour effet de le dépeupler. Ce témoignage corrobore l'évaluation statistique faite par les Belges sur les pertes en vies humaines, dûes spécialement à l'esclavage, tant européen qu'arabe, pratiqué dans cette région de l'Afrique Centrale (2).

En outre, ces quelques maigres données statistiques (3), concernant la proportion des esclaves effectivement vendus, ne mentionnent pas ceux qui ont été massacrés au cours de ces opérations de razzias. Livingstone estime, écrit Humbert DESCHAMPS (4), qu'il faut compter au moins 4 ou 5 cadavres pour chaque esclave enlevé. Ce que corrobore le témoignage de STANLEY rapporté dans un ouvrage autobiographique. "Plus de cent villages avaient été dévastés, écrit-il, et les cinq mille habitants emmenés dans les fers représentaient bien six fois autant de massacrés ou laissés pour morts sur le bord de la route (5).

De tels témoignages montrent combien il est difficile d'évaluer, faute de données statistiques précises, le nombre d'esclaves vendus sur l'ensemble des Etats et des anciens royaumes du Zaïre. Cette difficulté est ressentie par tous les chercheurs africains lorsqu'ils sont amenés à aborder

---

(1) RANDLES (W.G.L.) : L'Ancien Royaume du Kongo des origines à la fin du XIXe siècle, p. 146.

(2) cf. documents annexe II.

(3) cf. documents annexe II.

(4) DESCHAMPS (Humbert) : Histoire de la Traite, de l'antiquité à nos jours, p. 285.

(5) STANLEY (Dorothy) : Autobiographie de Henry M. STANLEY, Tome II, p. 175.

cet angoissant problème de la traite des Noirs. C'est ce qui a fait dire à Martial SINDA que l'esclave des côtes d'Afrique, en particulier celui de l'ancien royaume de Kongo, attend encore son historien pour déchiffrer approximativement le nombre d'esclaves vendus" (1).

De nombreuses études consacrées à ce royaume, si elles nous renseignent sur l'évolution des institutions politiques, disent peu de choses sur l'état des populations à cette époque. Toutes soulignent cependant que la population Kongo a connu un déclin à la suite de la traite des Noirs ; autrement dit, le pays était peuplé avant l'arrivée des Portugais dans l'ancien royaume de Kongo (2).

En l'absence de documents, il est difficile de déterminer avec exactitude la part de pertes humaines dues à la traite, pour chaque royaume ou peuple zaïrois, ou de tracer la courbe des mouvements naissance-mortalité. La traite ne constitue d'ailleurs pas le seul facteur qui ait influé sur le mouvement de la population. Selon une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé sur les "Aspects sanitaires et perspectives démographiques" (3), il apparaît que les facteurs déterminants de l'évolution démographique, pendant des siècles, étaient la mortalité, la traite et les guerres, donc des accidents de l'histoire. Selon cette même étude, la fécondité n'a donc reflété plus ou moins que la réaction de la société au taux de mortalité.

La mortalité était un spectre monstrueux et redoutable pour les peuples, avant les grandes découvertes médicales

---

(1) SINDA (Martial) : Le messianisme congolais et ses incidences politiques, p. 28.

(2) RANGLES (W.G.L.) : L'Ancien Royaume du Congo, des origines à la fin du XIXe siècle, p. 146.

(3) O.M.S. Rapport des Statistiques Sanitaires Mondiales, Vol. 27, n° 5, Genève, 1974.

modernes qui ont augmenté leurs chances d'espérance de vie. Cette mortalité constituait une menace et faisait planer son glaive sanglant sur le groupe ; mortalité élevée, elle explique peut-être l'origine des familles nombreuses. Certains auteurs pensent qu'il régnait dans ces sociétés africaines précoloniales un régime démographique proche de l'ancien régime démographique européen : natalité aussi forte que les coutumes le permettent, forte mortalité faute de moyens pour la réduire, et finalement mouvement naturel plus ou moins favorable à l'accroissement (1).

Selon cette tendance, le taux brut de natalité pour mille habitants ne devait pas être loin de celui enregistré actuellement dans un grand nombre de pays en développement : celui-ci se situe entre 40 et 50 ‰. H. MYINT, pour sa part, soutient l'hypothèse selon laquelle qu'un pays sous-développé dans l'état traditionnel d'isolement tend à avoir une population relativement stable, car le taux élevé de natalité et le taux élevé de mortalité s'équilibrent à long terme. Selon la meilleure estimation, en l'absence de données précises, le Zaïre, comme tout autre pays d'Afrique Noire, avant d'entrer en contact avec l'Occident, avait des taux de natalité aux environs de 4 ‰ par an, compensés par des taux de mortalité tout aussi élevés de 4 ‰ (2).

Pour des raisons analogues à celles que nous avons évoquées plus haut, il nous est difficile de déterminer l'importance du taux de fécondité, c'est-à-dire le nombre de naissances annuelles vivantes pour mille femmes en âge de procréer (15 à 49 ans), ou celui du taux de mortalité infantile. On peut cependant s'appuyer, selon REINHARD, sur des enquêtes locales récentes, en supposant qu'elles sont, en gros, valables pour le passé.

---

(1) REINHARD (Marcel), ARMENGAUD (André) et DUPAQUIER (Jacques) : Histoires Générales de la Population Mondiale, p. 449.

(2) MYINT (H.) : Les politiques de développement, p. 24-25.

La fécondité, écrit le même auteur, d'après les enquêtes menées dans certaines régions d'Afrique, est beaucoup plus faible qu'on aurait pu le supposer. En effet, pour 100 femmes, le nombre des enfants oscille entre 70, 150 ou 400, assez souvent inférieur à 100. Divers facteurs abaissent cette fécondité : mariages précoces, dérèglement des moeurs, maladies, rude travail féminin qui multiplie les accidents de grossesse, prolongation de l'allaitement jusqu'à deux ou trois années. La natalité, suivant les régions, est estimée à 200 ou 300, y compris les morts-nés. Or, ceux-ci sont nombreux. Dans certains villages sénégalais, on a compté jusqu'à 8 morts-nés avant qu'une femme ait eu un enfant vivant (1).

Une certaine motivation pousse les parents, écrivent les auteurs de l'étude sur les "Aspects sanitaires et perspectives démographiques" (2), à avoir des familles nombreuses, afin que tous les jours, même en cas de mauvaise santé, un nombre minimum des membres de la famille soit au travail. Dans un pays où n'existe aucun système de sécurité sociale, la seule assurance de survie repose sur les enfants. Et plus la pauvreté est grande, plus il faut avoir d'enfants pour avoir la moindre chance d'atteindre et de dépasser l'âge actif.

En fait, la mortalité, si elle a frappé tous les groupes d'âge, touche en premier lieu les enfants qui sont, de par leur constitution physique, la classe d'âge la plus sujette aux conséquences de la malnutrition, des épidémies et du défaut d'hygiène.

Nous avons dit plus haut que le clan trouve sa force dans le nombre de ses membres. Plus ils sont nombreux, mieux cela vaut. Le nombre confère la force et le respect. Au niveau

---

(1) REINHARD et autres : op. cité, p. 449.

(2) O.M.S. : op. cité, p. 203.

du couple, la présence de nombreux enfants est une garantie pour les vieux jours, et surtout pour la fin de leur vie. Ils songent à un enterrement grandiose où tous les enfants viendront dire le dernier adieu à celui ou celle qui leur ont tout donné.

Une famille nombreuse ne constituait pas, dans une économie de subsistance, une charge matérielle : "la présence d'enfants est considérée comme n'entraînant qu'une très faible augmentation marginale des dépenses" (1). De plus, dans le système matriarcal, les enfants nés de femmes du clan représentent pour l'oncle maternel un investissement et une assurance pour l'avenir du groupe entier.

Les femmes, nous l'avons remarqué, jouent un triple rôle : un rôle économique, par le mécanisme de la dot, un rôle social par les chaînes d'alliances matrimoniales ou le système d'échange, et un rôle de reproduction de la richesse humaine, c'est-à-dire "mbongo a bantu". Quant aux hommes, ils sont les garants des intérêts et de la gestion du patrimoine ancestral. Un clan sans femme est un clan sans vie, car il est voué à s'éteindre. Mais un groupe sans homme, c'est comme un bateau sans commandant. Les uns et les autres constituent une garantie et une assurance pour l'avenir du groupe.

---

(1) O.M.S. : op. cité, p. 203.



## CHAPITRE II

### LA FONCTION SOCIALE DU CLAN ET LES MECANISMES D'ALLIANCE

"La famille doit être considérée comme la cellule-mère de la nation. L'ordre familial doit être encouragé... Les liens traditionnels de solidarité familiale doivent être maintenus et développés".

Ainsi s'exprime le MANIFESTE DE LA N'SELE du Mouvement Populaire de la Révolution, organe suprême de la nation zaïroise organisée. Il prend la défense de la famille traditionnelle, qui est menacée, tant se dégradent les valeurs culturelles ancestrales et se désintègre cette famille traditionnelle sous le choc des cultures étrangères.

En effet, la famille traditionnelle, autrement dit le clan, constitue une cellule de base de la nation. Le clan est considéré comme un groupe primaire naturel, par opposition à l'autre organisation sociale, c'est-à-dire la société telle qu'elle sera structurée par l'administration coloniale, nous le savons, plus individualiste et contractuelle.

Il est composé de membres qui ont des liens personnels, intimes, chaleureux, les uns avec les autres. Leur solidarité est naturelle. Ils descendent d'un ancêtre commun et se réfèrent continuellement à cette source commune. Michael S. OLMSTED, qui cite le sociologue américain Ch. COOLEY, définit les groupes primaires comme ceux qui se caractérisent par une association et une collaboration intimes de face à face (1).

---

(1) OLMSTED (Michael S.) : Sociologie des petits groupes, p. 13.

Ils sont primaires aux divers sens du mot, mais surtout parce qu'ils sont fondamentaux dans la formation de la nature sociale et des idéaux de l'individu. Cette association intime conduit psychologiquement, à la fusion des individualités dans un ensemble, de sorte que, dans bien des cas, chacun se trouve être la vie et le but commun du groupe.

Le moyen le plus simple de décrire cet ensemble est peut-être de dire que c'est un "nous". Il contient cette sorte de sympathie et d'identification mutuelles pour lesquelles "nous" est l'expression naturelle. Chacun vit avec le sentiment du tout et trouve dans ce sentiment les buts principaux de sa volonté.

Les groupes primaires sont primaires en ce sens qu'ils donnent à l'individu sa première expérience la plus complète de l'unité sociale. De plus, ils ne changent pas, au même titre que des relations plus élaborées, mais ils forment une source permanente, de laquelle les autres jaillissent continuellement. Ces groupes sont donc des jaillissements de vie, non seulement pour l'individu, mais pour les institutions sociales.

Nous compléterons cette définition de COOLEY par celle qu'a donnée le R.P. VAN WING (1) : il définit en effet le clan comme une collectivité de tous les descendants par filiation utérine d'une aïeule commune qui porte le nom de la collectivité. Il comprend tous les membres des deux sexes, qu'ils soient au-dessous ou au-dessus de la terre, les défunts et les autres vivants.

---

(1) VAN WING : Etudes Bakongo : Sociologie-Religion-Magie.

Deux systèmes familiaux se rencontrent au Zaïre : la famille patriarcale, et la famille matriarcale. Nous analyserons essentiellement ce dernier système qui touche plus de la moitié des peuples zaïrois (1).

Pour ce faire, nous passons en revue quelques problèmes en rapport avec la famille traditionnelle. Il s'agit notamment de la fonction sociale du groupe et des mécanismes d'alliances, du rouage de l'économie traditionnelle, et la mobilité de la population.

(1) Note : voir tableau ci-dessous.

SYSTEMES FAMILIAUX AU ZAIRE

Patrilinéaires		Matrilinéaires	
Principales nationalités	Aire d'habitation	Principales nationalités	Aire d'habitation
Ngbandi, Ngbaka	Région Ubangi	Kongo	Région du Bas Zaïre
Zandé, Mangbetu	Région Uélé	Kuba	Région Bas Kasai
Mbuja, Lokele	Région Ngiri	Yaka, Tckokwe	Région Kwango-Kasai
Mongo	Cuvette Centrale	Ngombe	Itimbiri-Ngiri
Balese	Balese-Komo	Lunda	Shaba
Bembe	Maniema	Lemba, Hemba	Haut Shaba
Luba, Lulua	Kasai-Shaba		

Source : Jean VANSINA : "Introduction à l'ethnographie du Congo", Ed. Universitaires du Congo, et CRISP, Bruxelles, 1966.

Le clan est un groupe primaire naturel. Il est composé d'un certain nombre de petits groupes nucléaires que les Kongo appellent "vumu" ou "nzo". Descendant d'un ancêtre commun, frères consanguins, l'endogamie est interdite, et toute relation sexuelle avec un membre du groupe est considérée comme incestueuse.

La solidarité au sein du groupe est fondamentale. Elle régit toute la vie du clan. Le malheur ou le bonheur d'un des membres affecte tout le groupe. L'harmonie avec l'esprit des ancêtres, le respect des coutumes, des traditions, et la stricte observation des interdits ancestraux est source de bonheur. Le chef du clan veille jalousement à ce que chacun ne s'écarte pas de cette voie. Tous contribuent à son épanouissement. Tout conflit opposant deux individus se règle à l'amiable, dans un esprit de conciliation permanente et pour l'unité du clan.

Cette société ancestrale, ainsi que l'observe HABIYAMBERE, se caractérise par l'intense intégration de l'individu au groupe, par le fait que la vie de l'individu, dans tous ses aspects, est profondément influencée par la vie du groupe. C'est au sein de groupements souvent solidement structurés que les membres peuvent trouver la sécurité pour l'avenir et les moyens de mener la lutte quotidienne pour l'existence, contre une nature et des forces occultes souvent hostiles. De la conception à la mort, voire au-delà de la mort, l'individu est l'objet de toute l'attention des membres du groupe.

C'est peut-être pour cette raison que certains auteurs, en particulier VAN WING, pensent que le clan crée un champ de forces vives où tous les vivants et les ancêtres sont vitalement associés et à l'intérieur duquel l'individu est sensé trouver équilibre et santé mentale.

Symbiose de la communauté et de l'individu, la famille traditionnelle, par les bienfaits qu'elle procure à l'individu, constitue une source de sécurité psychologique et sociale. Même s'il s'en éloigne, il y revient toujours, car il ne peut s'en détacher indéfiniment, d'où le proverbe Kongo : "Mbemba kundu kiandi mfuma" (Quoique fasse le vautour, il revient toujours à son nid).

Il n'y a de richesses que d'hommes. Cette affirmation est une grande vérité. Comme toute vérité élémentaire, elle n'a pas échappé aux générations précédentes. En effet, la société ancestrale prend l'homme comme base de son développement. Elle ne considère pas la richesse matérielle comme une fin en soi, mais seulement comme un moyen permettant l'épanouissement harmonieux de tout le groupe.

La richesse humaine, c'est-à-dire "mbongo a bantu", reste le but ultime vers lequel tendent toutes les énergies du groupe. En effet, celui-ci trouve sa force et son élévation sociale dans le nombre de ses membres qui doit croître constamment. Que tous les vivants assurent sa pérennité, cela est normal. Elle est assurée de deux manières :

Dans le cadre de la société à système matriarcal, l'homme en se mariant, étend l'univers des alliances ; mais surtout, et ceci est primordial, il sème le sang des ancêtres. On sait par ailleurs que les liens par le sang durent aux épreuves du temps. Si le clan dans lequel l'homme cherche une épouse devient un allié, les enfants nés de cette union, bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans le clan paternel, n'en font pas moins partie de ce dernier par le sang qu'ils portent. Ils sont les enfants du clan paternel, c'est-à-dire "bana bambuta".

Ainsi fonctionne un régime à filiation matrilineaire. Il ne reconnaît aucun lien social de parenté entre un enfant et son père ; et dans le clan de sa femme -dont ses enfants

font partie-, il est lui-même un "visiteur", un "homme du dehors", ou un "étranger". La situation inverse prévaut (aussi) dans un régime à filiation patrilinéaire (1).

La femme, dans cette même société, représente l'assurance dans l'accroissement numérique du clan ; elle est à la fois le capital et l'investissement du clan. Elle quitte les siens sans enfant, et souvent, après quelques années de mariage, revient avec une suite d'enfants. Tant qu'il y a la femme, il y a la vie, car elle est créatrice de la richesse humaine, c'est-à-dire : "mbuti a mbongo bantu".

Quoi qu'il en soit, le mariage est moins la constitution d'un couple que l'alliance de deux lignages ; son but est la survie, l'accroissement, et l'affermissement de leurs liens mutuels. Le choix des alliés constitue pour un lignage un problème fondamental. C'est la raison peut-être pour laquelle ne laisse-t-on pas l'initiative du choix des épouses aux jeunes gens. Quoiqu'aujourd'hui cette initiative leur soit accordée, ce sont les aînés qui tranchent sur le choix définitif.

Illustrons cela par un exemple : Soit une société matriarcale, et considérons un jeune homme X du clan A. Il désire épouser une fille Y du clan B. X et Y informent respectivement leurs parents du projet de leurs fiançailles. Les parents renvoient, chacun en ce qui le concerne, l'affaire devant l'oncle maternel de X ou Y.

Quel est le rôle de A et quel est celui de B dans ce marchandage ?

A est demandeur et B est l'offreur. B possède un capital qu'il souhaite bien placé. Chacun voudrait donc investir, le but initial étant d'établir des liens mutuels. Néanmoins, B est en position de force.

---

(1) LEVI-STRAUSS (Claude) : Les structures élémentaires de la parenté, p. 120.

B n'entend pas confier son capital à un aventurier. Il demande un temps de réflexion, le moment d'enquêter sur la notoriété de A. Il réunit son clan, étudie la demande de A et mène son sondage auprès de ses proches parents, c'est-à-dire "bisi kanda". Le but de cette enquête et de ce sondage est double ; il veut notamment savoir si :

a) l'alliance avec A n'est pas contraire à sa propre tradition,

b) son allié éventuel, c'est-à-dire A, a pour réputation de respecter les alliances et de traiter comme il se doit les femmes qui lui sont prêtées en gage de la dot.

Si A répond aux conditions de B, s'il apparaît qu'il est l'image idéale de l'allié que voudrait B, alors ce dernier peut donner son accord au mariage de Y avec X. Au même moment, est envoyée une note sur ce que B estime être le gage de la dot. A étudie la note. Si elle est jugée exorbitante, il la renvoie vers B pour sa révision. Dans le cas contraire, elle est acceptée et le processus du versement de la dot peut commencer.

La dot se compose alors d'objets de travail : houes, couteaux, ou de consommation, comme tête de bétails, tabac, sel... Ces objets sont remboursés en cas de divorce par B. La dot sert de garantie. Elle est un lien entre les deux lignages. Elle est un témoignage de confiance, de bonne foi du gendre envers ses beaux-parents, et lui permet d'avoir de l'autorité sur sa femme.

Mais la dot constitue avant tout une garantie pour une entière appartenance de la femme à son mari et pour sa soumission. Elle témoigne aussi que la jeune fille est effectivement mariée. La femme est considérée comme étant prêtée, et doit être traitée en conséquence, c'est-à-dire dans le respect d'un matériel emprunté, qu'il faudra garder en bon état, selon les termes du contrat.

Après le versement de la dot, la femme rejoint son mari ; si elle habitait précédemment dans le même village, la femme change seulement de quartier pour aller habiter chez son mari.

En milieu traditionnel, c'est la femme qui nourrit le foyer par les produits de sa récolte. Néanmoins, l'homme devra fournir au foyer les produits que celle-ci ne peut apporter par ses activités essentiellement agricoles. L'homme fournit la viande, le poisson et le gibier. Il doit en outre veiller sur la santé de la famille. Malgré l'obéissance et la soumission que la femme doit à son mari, elle ne peut être traitée comme une esclave pour le simple fait qu'il a versé la dot. Tout traitement intolérable, considéré comme un manquement grave aux termes du contrat, entraîne à la longue un divorce si aucune amélioration n'intervient entre temps.

Le succès du mariage dépend de la possibilité du couple d'avoir des enfants. La stérilité, qu'elle soit masculine ou féminine, est intolérable, non pour le couple, mais pour leur groupe respectif. De plus, l'impuissance est redoutable. Pour l'impuissant, comme pour celui qu'on croit stérile, la communauté ne manifeste pas souvent l'indulgence. La sublimation sexuelle, encouragée ailleurs, est suspecte dans les traditions bantoues. Les enfants sont le ciment du couple. Le divorce est souvent refusé au couple à cause d'eux et grâce à eux.



### CHAPITRE III

#### LE ROUAGE DE L'ECONOMIE COUTUMIERE ET LA MOBILITE DE LA POPULATION

Agglomérats de divers clans, déchirés par des conflits internes, les villages Kongo offrent un visage désolé à l'observateur averti.

Ce qui les caractérisait dans le passé était leur dispersion et leur identité clanique. A cette époque, tout village s'identifiait à son clan et l'habitat se situait sur les terres des ancêtres, premiers occupants qui en avaient pris possession. C'était l'âge d'or où toute communauté clanique pouvait prétendre être le chef de terres c'est-à-dire "mfumu a ntoto" qu'elle cultivait. Selon ce schéma, tout village était constitué d'individus descendant d'une souche commune, d'un ancêtre commun, auquel s'ajoutaient parfois des esclaves ou "minanga", et de lignages apparentés ou "bisi kanda". Aujourd'hui encore, la terre est un produit sacré plus que rare. Sarcophage de l'ancêtre fondateur, elle est une et indivisible et ne peut donc être ni remembrée ni cédée à quelque titre que ce soit à une tierce personne, et ce tant qu'un seul membre du clan survivra (1). Elle est propriété du clan et chaque génération la lègue à la génération suivante dans ses limites naturelles fixées par la tradition orale du clan.

Un clan possède suffisamment de terres. Celles-ci se distinguent en domaines de chasse, points d'eau, forêts et terres arables. Une fois l'an, avant la saison des pluies ou

---

(1) DEMUNTER (Paul) : op. cité, p. 36-37

"nsungi a mvula", laquelle commence dans l'hémisphère Sub-équatoriale au mois de septembre, le "mfumu a Kanda" procède à la distribution des terres pour le labourage. Il y a des cultures de forêt ou "masole" et des cultures de brousse.

L'agriculture est surtout extensive et itinérante du fait de la faible densité de la population rurale et de l'abondance de terres arables (1).

Les cultures vivrières sont très variées suivant les régions. En pays Kongo, la base alimentaire est le manioc, mais on cultive aussi un grand nombre de variétés de tubercules, de légumes et des arbres fruitiers tropicaux, de cannes à sucre, du maïs et du riz. On fait l'élevage des moutons, chèvres, porcs et volailles. La production est "organisée non en fonction de l'accumulation en vue d'une élévation éventuelle du niveau de vie, mais en fonction de la sécurité du groupe et de la satisfaction des besoins essentiels" (2) d'où une certaine stagnation.

Dans sa pature traditionnelle, chaque unité familiale est à la fois productrice et consommatrice. Dans la gamme de produits cultivés, seules les céréales et les arachides peuvent être engrangées, toutes les autres et en particulier les tubercules et les légumes, sont récoltées suivant les besoins du moment.

Les échanges commerciaux sont alors très limités ; il existe néanmoins des marchés, qui se tiennent deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, d'où leurs noms : "Kianzole" et "Kiantamu".

---

(1) GOUROU (Pierre) : Les pays Tropicaux, pp. 40-67

(2) HABIYABERE : op. cité, p. 306.

Le marché de "Kianzole" ou de "Kiantamu" constitue un lieu de rencontre de tous les producteurs de produits artisanaux ou agricoles de villages voisins. Il constitue également un lieu de transactions insolites, ventes des esclaves, voire jeunes gens libres, ou devient un lieu où l'on rend la justice : les bandits de grands chemins sont en général enterrés vivants sur la place du marché.

La transaction la plus importante s'effectue surtout au marché de "Kiantanu". Elle consiste en un simple troc de produits de biens de subsistance et de biens de prestige. Les uns ne peuvent cependant pas être troqués contre les autres. Le producteur de la marchandise  $M_1$  troque ses produits contre la marchandise  $M_2$  qu'il ne produit pas. Les objets de luxe ou rares, sel, faïences, anneaux de cuivre (nlunga), tissus de raphia, très recherchés, s'échangent contre d'autres produits de prestige tels les cauris (*cypraea moneta*) ou les "nzimbu" (*olivancillavianana*), coquillages précieux qui servent à la fois de monnaie et d'objets de parures à la cour royale de Kongo (1).

Il ne faut cependant pas trop estimer l'importance de ces transactions d'échanges. Celles-ci sont très limitées en volumes et en capacité de transformations sociales. Ce sont moins des courants commerciaux que de simples trocs de produits limités.

Ces transactions de troc ne sont pas faites dans un but spéculatif, encore moins d'accumulation capitaliste. En d'autres termes, il n'existe pas deux formes distinctes de production dont l'une serait orientée vers la production de biens de consommation et l'autre vers la production de biens d'échange. La production est une ; elle est destinée à la consommation et à la satisfaction de besoins immédiats. L'échange n'est pas orienté vers le profit et les biens de prestige ne fonctionnent pas comme capital.

---

(1) DEMUNTER (Paul) : op. cité, p. 35.

Que la terre soit propriété commune, personne ne le nie. Il serait cependant faux de croire que toute récolte est collective. Celle-ci constitue un bien individuel, dont la grande partie va à la consommation domestique. La production vivrière du groupe joue cependant d'autres fonctions sociales. Elle sert de fonds de garantie d'entraide sociale pour aider un membre du groupe dont la récolte a été mauvaise ou qui a subi des dégâts naturels : destruction des récoltes par des pluies diluviennes ; dégâts causés par une horde de singes, une bande d'éléphants, de sangliers ou de buffles. Ainsi que le soulignent SEGERS et HABİYABERE (1), "La coutume impose à tous le devoir de solidarité. Chacun doit être disposé à l'entraide, au partage, c'est ainsi qu'il sera assuré de pouvoir compter sur l'aide des autres. Cette solidarité implique souvent un strict égalitarisme entre les membres ; sauf certains privilèges réservés aux détenteurs de l'autorité, la coutume n'admet pas que certains membres s'enrichissent alors que les autres crèvent dans la misère. Une volonté de promotion individuelle y est pratiquement impensable".

La vie en communauté repose sur certaines règles sociales qui déterminent son équilibre. Il convient de souligner à cet effet le réseau complexe de liens parentaux ou matrimoniaux qui lient les différents clans de la communauté. Ceux-ci entretiennent à tout instant un faisceau de rapports sociaux et des échanges de dons, de cadeaux et de services. Ces échanges sont réciproques mais non contractuels comme dans le système capitaliste. Ils relèvent de la forme non marchande de circulation de biens. Tandis que les transactions de troc qui s'effectuent à certains niveaux entrent dans la catégorie de formes marchandes (2).

---

(1) SEGERS (J.) et HABİYABERE (A.) : op. cité, pp. 301-502.

(2) COPANS (J.), TORNAY (S.), GODELIER (M.) et BACKES-CLEMENT (C.) : L'Anthropologie : Science des sociétés primitives ?, pp. 175-242.

Ces deux formes de transactions ne sont pas exhaustives, puisque certains auteurs, dont Claude MEILLASSOUX (1), pensent que les transactions dotales sont une forme marchande particulière de circulation de biens, en l'occurrence, la dot et les femmes entre les groupes. Ce problème des échanges matrimoniaux a largement été évoqué plus haut. Il n'est donc pas utile d'entrer dans des détails qui risqueraient de prolonger le débat sans élucider le problème fondamental, celui de savoir si la femme peut être considérée comme une forme de marchandise au sens que MARX donne à ce terme.

Etant admis que les femmes ne procréent pas dans leur propre communauté (sauf cas de mariages préférentiels), il est normal qu'elles soient transférées dans d'autres communautés, mais leur prêt est subordonné à certaines conditions définies par les coutumes et acceptées par la communauté ; ces conditions de prêt concernent, d'une part, l'accord total de deux groupes sur l'opportunité de l'alliance matrimoniale et, d'autre part, le groupe qui offre une fille nubile demande une garantie, un gage, c'est-à-dire la dot ; du bon usage qu'il ferait de la femme qu'il acquiert, d'où la circulation concomitante d'objets matériels.

Nous convenons ici, avec Claude MEILLASSOUX (2), que la créance matrimoniale, comme dans n'importe quel système créancier, peut être remplacée par un objet quelconque, sans valeur intrinsèque ; lequel peut n'avoir qu'une valeur fiduciaire reposant sur le consensus unanime des parties et la confiance réciproque qu'elles s'accordent. Néanmoins, à la différence de ce qui se passe dans l'échange généralisé, la femme, dans la circulation matrimoniale, n'est jamais acquise par la communauté de l'époux ; elle ne peut être recédée par celle-ci à une tierce communauté. Sa circulation ne se fait

---

(1) MEILLASSOUX (Claude) : Femmes, Greniers et Capitaux, pp. 97-115.

(2) MEILLASSOUX (Claude) : op. cité, pp. 97-115.

toujours qu'entre sa communauté d'origine et une autre, jamais entre deux communautés tierces.

Notre ambition dans cette évocation des mécanismes de l'économie coutumière reste très limitée. Nous ne voulons pas aborder tous les aspects de ce problème, ce qui pourrait faire l'objet de recherches ultérieures. Notre seul souci est de mettre en évidence les mécanismes de celle-ci et surtout de souligner son rôle d'équilibre social. Il nous faut remarquer avec HABIYABERE que, dans la société traditionnelle, "l'économie n'est pas organisée en vue de la croissance, de l'investissement et du progrès" : elle est seulement centrée sur les besoins fondamentaux de l'homme.

En guise de conclusion à ce bref aperçu sur l'état primitif de la société zaïroise précoloniale, nous devons rappeler plusieurs traits caractéristiques.

Sur le plan social, deux faits sont à souligner :

- les peuples zaïrois ont durablement souffert des séquelles de la traite, mais aussi des maladies endémiques, des épidémies meurtrières de variole, de maladie du sommeil et de l'insuffisance de soins sanitaires ; la conjugaison de ces facteurs a entraîné une forte mortalité, laquelle a eu pour effet de dépeupler le pays ;

- en outre, l'absence de services de santé a été préjudiciable au développement des capacités de production, étant donné qu'un mauvais état de santé contribue au maintien d'une forte proportion d'inactifs.

Sur le plan économique, quatre points essentiels sont à retenir :

- l'économie coutumière se caractérise par un faible développement des forces productives (faible densité d'occupation de la terre, moyens de travail rudimentaires...) :

- la propriété collective du sol excluant toute possibilité d'accumulation du capital par un individu, il y a réciprocité des relations entre les membres et absence d'exploitation à l'intérieur du groupe ;

- les échanges intérieurs sont importants, mais sans grande conséquence au point de vue de la stratification sociale ;

- l'échange est inégal avec l'extérieur : le commerce des esclaves ruinera les royaumes, comme celui du Kongo, et avantagera certains groupes ethniques qui en sont les intermédiaires.

C'est dans ce climat de faiblesse institutionnelle et structurelle des sociétés traditionnelles qu'intervient la conquête coloniale. Au cours des chapitres suivants, nous essayons d'évoquer en quoi cette intervention apporte à cette société de profondes mutations.